



MILA

BERRI

« Colère et intolérance sont les ennemis d'une bonne compréhension » *Gandhi*

Année 3, n° 6 - avril 2010
ISSN : 1967-5232

Editorial Avril 2010

Dans ce numéro :

Editorial	1
Lettre ouverte de la municipalité : Droit de réponse	2
Le local technique en question	3
L'abri bus : enfin !	3
LGV : présumé coupable de ne pas tout nous dire	4
LGV: Nérac, et après ?	5
On ferme la boîte à sel !	6
Le chiffre	6
Dans notre cher petit village, il est une forêt...	7
Agenda / Adhésion	8

Chers Milafrangar,

Comme tous les milafrangar, nous avons pris connaissance de la lettre ouverte de Monsieur le maire et de sa majorité municipale, suite à la parution du dernier Mila Berri.

Chacun en appréciera le ton et les attaques à l'encontre de notre journal, accusé tour à tour d'être mensonger, calomnieux, imprécis, cousu d'erreurs ...etc.

La pratique de la démocratie, semble être un exercice compliqué pour cette municipalité. Pourtant, accepter une opposition, accepter que l'on puisse penser différemment, avoir d'autres idées, et les exprimer est un grand enrichissement pour Villefranque.

Vouloir plus de transparence ce n'est pas diviser la population, mais au contraire la considérer comme responsable en l'informant de toutes les décisions importantes.

Tous les membres de MILA BERRI sont des habitants de Villefranque. Certains sont issus de familles qui résident à Villefranque depuis des générations, ou depuis longtemps, d'autres sont arrivés plus récemment.

Ce qui nous rassemble tous, c'est Villefranque, que nous aimons.

ALORS NON, personne n'a le monopole de la fraternité et de l'esprit de village.

C'est le rôle de Mila Berri d'informer les milafrangar sur les sujets importants afin que chacun puisse se faire une opinion libre et éclairée. **C'est ça la démocratie.**

Que cela ne plaise pas, après tout chacun est libre, mais pour autant Mila Berri n'a jamais été haineux, diffamant, insultant, et nous continuerons à employer un ton neutre, car **c'est la haine qui divise et c'est l'insulte qui met en péril l'esprit de village.**

Sur des projets aussi importants que le PLU et POYLOA qui vont à jamais changer notre village, il est impensable que la population ne soit pas informée, parce que c'est son avenir qui est en jeu.

Ce n'est pas être en campagne que de dire la vérité, c'est respecter les MILAFRANGAR, TOUS LES MILAFRANGAR.

Nous continuerons avec obstination dans notre exigence de transparence et de rigueur.

Annie Vivier, Sébastien Duprat

Mila Berri :

Responsable publication :
Roger Harguindeguy

Comité de Rédaction :
*Annie Vivier
Franck Voragen,
Françoise Mallé,
Marie-Do Daguerre,
Philippe Forsans,
Sébastien Duprat
Véronique Fosse*

Responsable diffusion :
René Gillet

Ne pas jeter sur la voie publique

Lettre ouverte de la municipalité : droit de réponse.

PLU : l'opposition municipale a voté contre le PLU. Contrairement à ce qui est affirmé de manière volontairement erronée, le PLU est abordé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 19/10/2009 en vue de son adoption, et **l'opposition a voté contre**. Vous cherchez à créer une ambiguïté entre l'arrêt du PLU et l'adoption ce qui n'a rien à voir. Un PLU n'entre en application qu'à partir du moment où le conseil municipal l'a adopté ce que nous avons refusé de faire lors de la séance du 19/10/2009.

NON la population n'a pas été associée à l'élaboration du PLU. La loi SRU est très claire sur ce point, la population doit être associée sur chaque étape d'élaboration du PLU. Dans différentes communes de France, se sont multipliées les réunions publiques de réflexion sur les thèmes développés dans le PLU ; environnement, transports, etc.... Certaines municipalités ont mis en place des forums d'expression, des sites internet entièrement dédiés au PLU, afin que les citoyens puissent s'exprimer librement. A Villefranque rien de tout cela.

Les 150 heures passées par l'adjoint à l'urbanisme sont des heures normales passées dans le cadre de sa délégation et ne concernent pas l'élaboration du PLU.

POYLOA : OUI nous avons dit la vérité. Dans le POS toute la zone de POYLOA était en 2NA, cette classification correspond à une zone naturelle protégée et inconstructible mais qui pourrait le devenir après avoir été équipée. Dans le PLU la zone de Poyloa a été coupée en deux, une zone 1 AU et une zone presque trois fois plus grande en 2AU. La zone 1 AU est urbanisable de suite et va très vite voir arriver un apport de 220 personnes, la zone 2 AU sera urbanisable dès que l'assainissement sera arrivé avec une révision simplifiée du PLU. D'après le projet de la SOVI déposé à l'enquête publique il est aisé de constater qu'il y aura sur cette seconde zone un apport supplémentaire d'au moins 500 habitants de plus.

En annonçant cela nous ne cherchons pas à faire peur, mais simplement à **informer** les MILAFRANGAR et une fois de plus nous avons dit la vérité.

LARRALDIA : OUI nous avons dit la vérité. Au POS les terrains autour de LARRALDIA étaient inconstructibles classés en golf, et lors du passage au PLU il a été créé une zone énorme en 2 AU qui est donc susceptible de devenir constructible une fois l'assainissement arrivé et sur révision simplifiée du PLU, nous maintenons donc nos propos, cette zone est donc clairement ouverte dans l'avenir à une urbanisation certaine.

OYHAMBIDEA : VOUS VOUS CONTREDISEZ dans votre exemple sur Larraldia vous indiquez que la zone 2 AU est une zone destinée à être constructible après révision du PLU, mais en ce qui concerne Oyhambidea vous indiquez que la zone 2 AU est une zone inconstructible ??? Il faut savoir !! En fait, la loi est très claire la zone 2AU est une zone destinée à être constructible après révision simple du PLU et arrivée des équipements. Donc d'une zone en 2NA non constructible et par endroit boisée nous sommes passés en zone destinée à être constructible. Enfin, pourquoi ne répondez-vous pas à nos interrogations : pourquoi cette zone, à cet endroit, dans quel but ?

Vous préparez donc sur cette zone une urbanisation future, nous n'avons pas menti, nous avons informé.

ASSAINISSEMENT : Villefranque compte un peu plus de 2300 habitants et vous avouez enfin que la station d'épuration n'est faite que pour accueillir 1200 habitants. OUI le réseau est embryonnaire. La seule raison du développement de l'assainissement c'est la création du lotissement de Poyloa.

FINANCES : Le local technique, comme vous l'indiquez vous-même dans votre dernière édition du GURE MILAFRANGA a un coût de 503.000 euros sans tenir compte du prix du terrain et des équipements nécessaires à l'intérieur. OUI nous avons dit la vérité, c'est un coût énorme pour un tel local. Quant à ce que vous qualifiez de démagogie de l'opposition, ce n'est pas nous qui dépensons 500.000 euros pour un local technique. Mais il est vrai que chaque municipalité a ses priorités certains ce sont les locaux techniques, d'autres les crèches. Tout est affaire de choix.

NON, nous ne mentons pas.

OUI chers Milafrangar, Comme vous pouvez le constater, nous essayons dans la mesure de nos moyens, de vous donner les informations les plus précises possible.

Mila Berri

Le local technique en question

Le 20 Février 2010, a eu lieu l'inauguration du nouveau local technique de la commune de Villefranke.

Désormais, nous en connaissons le coût exact 503.000 euros, sans compter le terrain qui appartient à la commune. Il s'agit d'une somme exorbitante, pour un bâtiment dont l'utilité est réduite : accueillir du matériel, des véhicules techniques, un atelier, et comportant une partie vestiaires et sanitaires.

A cela la commune répond qu'une subvention de 80.000 euros a été obtenue, ce qui en réduit la facture, une telle manière de voir les choses, ne trompera personne et surtout pas les contribuables que nous sommes. Car d'où viennent les subventions, sinon d'autres collectivités que nous finançons également par nos impôts !



Nous avons contesté lors des conseils municipaux ce coût, demandé de revoir à la baisse cette dépense et nous avons même proposé, de mutualiser cet investissement avec une commune voisine en vain...

En outre, il faut savoir que notre commune a une capacité d'investissement par l'emprunt limitée (en raison d'un endettement très important), le financement de ce local technique a donc été réalisé grâce à la vente de terrains municipaux. Pourtant, des investissements plus urgents étaient à réaliser.

Enfin, ce local technique a été construit au milieu d'un bois classé et protégé, là où précédemment, la municipalité avait investi dans un parcours vitae.

bois pour le rendre urbanisable. A une époque où la préservation des espaces naturels et des forêts devient un enjeu.

Sébastien Duprat

L'abri bus : enfin !

Un abri bus est enfin construit pour nos chers petits levés de bonne heure.

Pendant de trop nombreuses années, nous les avons vu se protéger comme ils le pouvaient sous quelques avants toit au centre bourg, l'abri existant étant insuffisant pour les accueillir. L'hiver, le mauvais temps, la pluie « flic, floc » sur leur petite frimousse finissaient des les réveiller pour certains, les plus chanceux restant au chaud dans une voiture les ayant conduits jusque là.

Pour des raisons évidentes de sécurité, cet abri devait trouver un autre lieu. La D137 présente dès 7h une circulation importante. Certains véhicules, ne se souciant de rien, circulent à très vive allure faisant courir un réel danger à ces chers petits, eux-mêmes parfois un peu insouciants ce qui est normal, compte tenu de leur âge.

Peinture faite de ce tableau matinal, du centre bourg dirigeons nous vers ce nouvel abri bus solidement bâti, design local, nous sommes assurés qu'il protégera bien nos enfants.

Son implantation aura suscité débat. Initialement, il devait se situer au bout du chemin traversant le petit bois menant vers la Maison pour Tous. Grâce à un riverain vigilant et connaissant ses abords, il a été déplacé. Ce monsieur ayant signalé à temps que cette construction était prévue à proximité de son « tout à l'égoût » !

Ceci étant, difficile de conclure sans parler du coût : 18 793€...sic mais il est vrai que la sécurité n'a pas de prix.

Annie Vivier

L.G.V. : présumé coupable de ne pas tout nous dire

En cette période électorale, tous les partis y sont allés de leur couplet sur la LGV, pour ou contre tous se sont prononcés sur le principe avec plus ou moins de conviction. Tous savent une chose, c'est que ce dossier est brûlant.

A les écouter ils savent tout sur ce dossier, son coût, ce qu'il devrait nous apporter en terme économique, démographique, son impact sur l'environnement, ...etc.

Pour autant, il y a un sujet sur lequel aucun politique n'a osé s'aventurer et pour cause, c'est celui de la rétrocession des ouvrages d'art construits par RFF.

Le problème est simple, lorsque réseau ferré de France construit une ligne LGV, il est contraint de couper des routes



départementales, nationales, communales, des chemins. Pour rétablir ces axes de circulation, RFF est obligé de construire des ponts, ou des tunnels.

Jusque là rien de plus normal, sauf que lorsqu'un pont ou un sous terrain est construit pour rétablir la circulation d'un chemin ou d'une route communale, et bien l'entretien la réfection voir la reconstruction de ce pont ou de ce sous terrain incombent à la municipalité.

En effet, une fois l'ouvrage construit, RFF le rétrocède à la commune.

La jurisprudence est très claire sur ce point, l'ouvrage est rétrocédé, dès lors la commune doit en assurer l'entretien, la réfection la

reconstruction.

Ainsi, si sur Villefranche des ponts et sous terrains sont construits pour permettre de traverser la voie ferrée et bien c'est la commune donc nos impôts qui vont assurer l'entretien, la réparation voir la reconstruction de ces ouvrages d'art.

Une telle situation est juridiquement un non sens, d'abord parce qu'aucun texte n'encadre cette situation, c'est le Conseil d'Etat qui par ses décisions a rendu cette situation possible. A noter que la situation est exactement la même, pour les ouvrages d'art construits par ASF.

Il est tout à fait scandaleux que sur un sujet aux implications financières aussi importantes pour les collectivités territoriales le législateur n'ait même pas daigné légiférer.

On le voit bien cette question est d'importance mais hélas personne n'en parle.

Alors bien sûr RFF prévoit une aide financière, mais elle ne couvre que très peu le coût de l'entretien des ouvrages à tel point que dans certaines régions de France certains maires refusent de se voir attribuer ces ouvrages d'art et font des recours en justice en espérant faire évoluer la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Mais hélas ! pour l'heure la jurisprudence est ce qu'elle est et l'entretien de ces ouvrages d'art incombe bien aux collectivités territoriales.

D'évidence les candidats à ces élections régionales savent que ce problème existe et pose des difficultés insurmontables pour nombre de communes. D'ailleurs le sénat a été saisi de cette question en Mars 2009.

Alors, pourquoi tous ces politiciens qui sont au courant de ce problème ne nous informent pas de ce qui va nous attendre.

Alors oui tous sont coupables de ne pas nous dire toute la vérité, car une fois de plus c'est nous qui allons être mis à contribution par une augmentation de nos impôts.

Mila Berri

LGV, Nérac et après...

Depuis le grand rassemblement d'Hendaye, la manifestation de Nérac était dans les agendas des opposants à la LGV. Elle a été un succès avec 4500 participants. Certes nous sommes loin des 15.000 d'Hendaye, mais il faut savoir que l'association locale d'opposition, qui a organisé cette manifestation n'a que quelques mois d'existence. Alors, dans ces conditions, réunir autant d'opposants est une réussite. Autre signe qui ne trompe pas, la présence de nombreux candidats aux élections régionales, de Jean Lissar à Marie Bové en passant par Madame de Marco ; à l'évidence Nérac était incontournable.

Villefranque était représentée par une vingtaine de Milafrangar, de même que par les représentants des deux associations en lutte contre la LGV. Que ce soit l'association de défense de la route des cimes ou l'association Villefranque Cadre de Vie.

Une fois passé ce rendez-vous de Nérac, on ne peut s'empêcher de penser à l'avenir, et là une question reste en suspend, ET MAINTENANT ?

Quelle va être la suite du mouvement. Le gouvernement a nommé un médiateur en la personne de Madame MEAUX, mais dans nombre de projets LGV il y a eu des médiateurs et les projets se sont réalisés. A noter que Madame MEAUX était aussi la médiatrice du projet de LGV RHIN-RHONE. Elle doit rendre ses conclusions pour le mois de Mai. Nombre de politiques se sont réjouis de cette médiation s'écriant



dans les pages de SUD-OUEST « Nous avons été entendu ».

Pourtant soyons réalistes, partout où des médiateurs ont été nommés les projets de LGV ont vu le jour.

En fait par cette nomination, il est très clair que le gouvernement a voulu à la veille des élections régionales, calmer voir étouffer l'opposition au Pays-basque qui devenait trop bruyante trop inquiétante. L'Etat joue la montre et on sent bien que cette nomination n'a que pour seul but de gagner du temps.

Il faut dire que jusqu'à présent le CADE (collectif des associations de défense de l'environnement) a tout fait pour s'opposer à ce projet destructeur : Nous avons manifesté, appelé à se rassembler, nous avons communiqué, distribué des tracts, peint les routes, organisé des réunions d'information, mis des banderoles à l'entrée des villages, même la Rhune a été mise à contribution. Partout en Pays Basque dans les villages touchés par le projet, des associations apolitiques se sont constituées et qui rassemblent les citoyens.

Et APRES..., tout laisse à penser que les résultats de la médiation n'apporteront aucune inflexion à la rigidité de RFF.

Il ne faut pas s'y tromper, car ceux qui appellent et attendent cette médiation participent à la stratégie de l'Etat.

Nous n'avons qu'une seule solution : il faut continuer à lutter et surtout ne pas relâcher la pression. Car une fois le rapport de médiation rendu, les choses vont aller très très vite.

Fin 2010 tracé à 500 mètres, fin 2011 enquête publique qui va durer 18 mois, déclaration d'utilité publique, début des travaux 2013-2014

Alors OUI **RESTONS MOBILISES** et joignons nous avec encore plus de force et de détermination aux futures actions du CADE qui sont relayées sur le village par nos deux associations de lutte contre la LGV. A ce propos, nous pouvons affirmer que ces 2 associations ont fait un travail de fond considérable. En effet, Villefranque est la commune concernée par le tracé sur laquelle les listes clairement opposées au projet de nouvelle ligne LGV ont réalisé le score le plus important au premier tour.

Bien entendu nous vous tiendrons au courant sur notre site Internet des prochains rendez-vous et de toutes les informations concernant ce dossier.

Mila Berri

On ferme la boîte à sel !



Les Salines de Bayonne risquent de fermer, la société allemande ASCO, au nom de la rentabilité, va mettre 63 employés sur la paille.

Il y a des millions d'années, une mer intérieure a laissé une grosse couche de sel allant de Bassussarry à Salies de Béarn.

Le sel à Villefranque.

Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, ce sel était exploité à Villefranque, des puits profonds on tirait un agglomérat brun qui était dilué et évaporé dans des grandes marmites : 3200 tonnes pour

1200 tonnes de sel au final. Ce sel était acheminé à Bayonne par halage (Zirgak), un petit train de wagonnets suivait la voie toujours appelée *Burdin Bidea* (chemin en fer). Il reste aujourd'hui, les grandes murailles des Salines, des restes des fours, la maison du maître des Salines, le mur-barrage d'une retenue d'eau et quelques bouts de rails dans le gravier du chemin. La grande cheminée de 35m (qui menaçait de tomber) a été dynamitée vers 1975.

Les Salines de Briscous.

L'exploitation la plus connue a été à Briscous-les Salines. De très nombreuses baraques en bois, des marmites, une noria de charretiers pour porter du bois, une autre pour mener ce sel vers Bayonne des bistrots tous les km, le quartier était très actif. On amena même ce sel à Biarritz par pipe line (saumoduc) pour faire fonctionner les bains des Thermes Salins de Biarritz. Aujourd'hui, on creuse des puits à Urcuit.

Le sel de « Bayonne »

Il est fait de gros cristaux qui « entaillent » la viande, voilà pourquoi le jambon de la Vallée de l'Adour est incomparable, il est appelé « Bayonne » parce que descendant au fil de l'Adour sur des galupes il était commercialisé et embarqué à Bayonne pour être vendu dans toute l'Europe.

Et une petite histoire pour la route :

« Un matin de 1975, l'avion d'Air Inter de 10 h rate l'approche la piste de Parme, file vers l'océan pour faire demi-tour et interpelle la tour de contrôle pour savoir où était passée la cheminée. Ahurissement des contrôleurs qui ne comprenaient rien au film..... On s'est alors rendu compte que les pilotes (en approche manuelle à l'époque), s'alignaient, et pour l'axe, et pour l'altitude, sur la cheminée des Salines de Villefranque ! ». *Landaxoko*

Le chiffre : 2593

Qu'est-ce donc ? Le trafic moyen journalier de véhicules qui empruntent la départementale 137 à Villefranque. Dont 144 poids lourds.

(données 2008)

Encore un chiffre : 235

Nous apprenons dans la lettre ouverte de la municipalité aux milafrangar que 17 communes sont adhérentes au syndicat d'assainissement URA, et que 9250 foyers sont connectés à un réseau d'assainissement collectif(fin 2008). Une petite division nous donne une moyenne de foyers par commune connectés : 544.

Combien à Villefranque ? 235 en 2008.

Sans commentaires.

Dans notre cher petit village, il est une forêt...

Une forêt qui depuis 20 ans se dégrade, faute d'entretien.

L'Office National des Forêts explique dans son rapport, que le village de Villefranque n'a pas géré sa forêt. Le rapport est accablant, la forêt est en très mauvais état, pas de coupes depuis 20 ans, jamais éclaircie. 30 hectares existent encore, dont une grande partie fut plantée en 1983 avec des pins maritimes et des chênes rouges dans les fonds de pente.



Et pour les affouages c'est encore pire ! Villefranque est le seul village où, par défaut de gestion, cela ne se fait pas en 4 mois mais parfois en deux ou trois ans ! Pourtant cette récolte de bois réservée aux Milafrangar est intéressante. Désormais l'ONF propose de faire elle-même les coupes, ainsi les habitants intéressés et tirés au sort après inscription n'auront plus qu'à aller charger ce bois coupé.

La convention proposée par l'ONF va permettre après un nettoyage, la création de chemins forestiers et une reforestation contrôlée avec des essences variées. Si toutes les phases se font correctement nous irons vers un développement durable de la forêt.

Mais nous devons être lucide le travail est énorme et les premières plantations ne commenceront que dans quelques années. Donc point de vaines espérances ! Au mieux ce seront nos enfants qui se promèneront à l'ombre de leur feuillage, car comme le disait Antoine de Saint-Exupéry : *"Il est vain, si l'on plante un chêne, d'espérer s'abriter bientôt sous son feuillage"*.

Souhaitons que la forêt, si elle ne s'étend pas dans les 20 prochaines années, qu'au moins celle que nous avons s'épanouisse. Que nul projet destructeur, routier ou immobilier ne vienne à nouveau l'amputer...

Mila Berri



Associations de Villefranque qui luttent contre la nouvelle voie LGV, si vous voulez adhérer pour les aider :

Nom-prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone- mail : _____

Villefranque Cadre de vie : J.M. Faye - Maison Iguzki Mendi CD 137—64990 VILLEFRANQUE

Ou

Comité de défense D22 : Robert Talou—Route des Cimes—64990 VILLEFRANQUE

L'adhésion est de 5€ (envoyer un chèque à l'une ou l'autre des associations).

Agenda (n'hésitez pas à nous communiquer les dates des manifestations que vous souhaitez voir apparaître dans cette rubrique)

Date	Manifestation
Samedi 8 mai 2010	Vide-Grenier de l'APE Ecole Publique sur le fronton
Samedi et dimanche 22 et 23 mai 2010	Fêtes du Quartier Bas
Samedi 19 Juin 2010	Fête de l'Ecole Publique suivi d'un repas
Samedi 26 Juin 2010	Méchoui de l'Ecole Sacré Chœur en soirée

Adhésion

Vous souhaitez participer activement à nos travaux ou simplement nous soutenir ?

Adhérez à l'association en remplissant le formulaire ci-dessous:

Bulletin d'adhésion

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Mél : _____

J'adhère à l'association Mila Berri :

Membre: 10€

Domaine(s) sur le(s)quel(s) je souhaite m'investir dans l'association

Vous serez contacté(e) dès réception de votre adhésion.

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de «Association Mila Berri»

Renvoyer ce bulletin et le chèque à :

Association Mila Berri

Philippe FORSANS

C.D. 257

64990 VILLEFRANQUE

Bulletin de l'association :
«Mila Berri»

Tirage du 01 avril 2010,
900 exemplaires

Contact : info@milaberri.com

Site : <http://www.milaberri.com>

